

HARMONIA MUNDI *livre*

RECEPTIONS DES LIVRAISONS

LE CAHIER DES CHARGES en 4 ETAPES

ETAPE 1 – Prise de rendez-vous

Toute livraison doit être précédée, **au plus tard 48 heures avant la date prévue** d'une prise de rendez-vous auprès du Service Réception. **La prise de rendez-vous est obligatoire.**

Service Réception :

reception@hmlivre.com

Tél. : 04.90.49.58.39

<u>Adresse</u>	<u>Horaires</u>
HARMONIA MUNDI livre Le Mas de Vert Ancienne Route de Saint-Gilles QUAI N°3 13200 ARLES	Du Lundi au Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 - 12 h 30 à 15 h 00

Lors de cette prise de rendez-vous, les informations suivantes doivent être **OBLIGATOIREMENT** fournies par l'éditeur, ses imprimeurs ou ses prestataires :

- Le nom de l'éditeur
- Le nom du transporteur
- Le nombre de palettes ou colis
- Les titres (avec le code EAN) ainsi que les quantités par titre
- Conditionnements utilisés (boîtes – cartons – paquets filmés)

Chaque palette et/ou colis devra être identifié avec les références de l'ouvrage :

ISBN – TITRE - QUANTITE

ETAPE 2 – RECEPTION ET COLISAGE

L'éditeur s'engage à demander à ses imprimeurs ou à ses prestataires de respecter les points de l'étape 1.

La marchandise doit obligatoirement être accompagnée d'un bon de livraison détaillé suivant les informations demandées dans l'étape 1.

Le bon de livraison doit être remis par le transporteur au service réception lors de la livraison.

Toute marchandise doit être livrée sur palettes EUROPE ouvertes de dimension 80 cm x 120 cm et doit respecter une hauteur hors tout maximale de 1m60 et un poids maximum de 1.000 kg

Aucune marchandise ne pourra être réceptionnée en l'absence du bon de livraison et si le colisage détaillé ne correspondant pas à l'avis d'expédition.

Les livraisons de livres sur palettes en vrac ou en containers sont strictement interdites et seront refusées.

ETAPE 3 – LIVRAISONS NOUVEAUTES

harmonia mundi livre ne pourra pas réceptionner les nouveautés qui lui seraient livrées plus de 45 jours ouvrables avant la date de mise en vente, sauf accord écrit et préalable de sa part.

ETAPE 4 – DECHARGEMENT

Pour permettre la réception les transporteurs doivent être informés que les produits doivent pouvoir être déchargés sur palettes par les portes arrière du véhicule. Le déchargement sur les côtés des véhicules est prohibé.